



Le 10 septembre, ça nous concerne aussi !

Licenciement, arrêts maladie, congés payés... Après une brutalement remis en cause le statut des fonctionnaires, le gouvernement prépare une réécriture du Code du travail.

La date du 10 septembre centrée sur le blocage de l'économie est dans tous les esprits. Des assemblées générales se tiennent dans tout le pays. Cette colère sociale déclenchée par la brutalité du budget présenté par Bayrou est légitime et les agents publics, contractuels, fonctionnaires en sont partie prenante.

C'est pour financer leurs guerres et l'économie d'armement qu'ils veulent nous voler 2 jours fériés, augmenter les impôts, allonger les délais de carence maladie et plus largement, c'est pour cela qu'ils tapent sur les salariés et sur les services publics. Un tel budget représente jusqu'à 1000 euros de pertes pour un.e salarié.e de catégorie C en un an !

Nos revendications à l'office sont toutes légitimes. On les réaffirmera aussi le 10 septembre.

Le 10 septembre, par la grève, par les blocages, par la mobilisation, rejoignons le mouvement citoyen pour en finir avec les politiques de rigueur et d'austérité

Le budget Bayrou –Macron c'est

- Arrêts maladie limités à 15 jours quand ils sont prescrits par un médecin de ville, et à 1 mois après une hospitalisation.
- Suppression de l'arrêt maladie longue durée pour les affections de longue durée (ALD) non exonérantes. Fini les arrêts indemnisés jusqu'à 3 ans pour certaines maladies chroniques comme la lombalgie, l'eczéma sévère ou la colopathie fonctionnelle.
- Renforcement envisagé des jours de carence. L'objectif est clair : faire baisser le coût des arrêts maladie pour la Sécurité sociale.
- Réduction du délai pour contester un licenciement : de 12 mois actuellement, on passerait à 6, voire 4 mois.
- Moins de temps pour agir aux prud'hommes.
- Décision inédite attendue sur les congés payés : Si un salarié tombe malade pendant ses vacances, il pourrait bientôt reporter ses jours non pris. La Cour de cassation devrait s'aligner sur le droit européen dès le 10 septembre 2025.
- Fin annoncée des visites médicales de reprise obligatoires (hors accidents du travail et maladies pro). Le médecin traitant deviendrait seul juge de la reprise.

Votre syndicat vous appelle à rejoindre les différentes mobilisations du 10 Septembre. Un préavis de grève a été déposé par la Fédération CGT des Services Publics du 10 au 30 septembre, ce qui vous permet d'exercer pleinement votre **droit de grève**.

- Lorsqu'un préavis est déposé dans la fonction publique, il garantit que les agents peuvent se mettre en grève **sans risque de sanction disciplinaire**.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir l'accord de sa hiérarchie pour y participer, et aucun justificatif ne peut être exigé.

En vous mobilisant, vous contribuez à défendre nos conditions de travail, nos droits, et nos services publics.